

La prestation de compensation du handicap (PCH)



Qu'est-ce que la PCH (prestation de compensation du handicap) ?

Une somme d'argent versée par :



- **Les services du département** pour aider les personnes en situation de handicap. La PCH sert à payer les dépenses supplémentaires liées au handicap.

Par exemple :

Les aides attribuées peuvent couvrir les besoins suivants :



- **aides humaines** nécessaires pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, aide à la communication)



- **aides techniques** (matériel divers qui facilite la vie de la personne en situation de handicap)





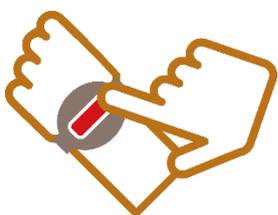
- **aides à l'aménagement du logement,**



- **aides au transport** : aménagement du véhicule et/ou prise en charge de certains frais de transport



- **aide animalière** : par exemple vous êtes aveugle, la PCH vous aidera à payer l'entretien d'un chien guide



- **aides spécifiques** (protections, télé-alarme...) et aides exceptionnelles (surcoûts liés aux vacances adaptées...)



- **Aides à la parentalité** (aide forfaitaire financière pour les parents en situation de handicap pour s'occuper de leur enfant de -7 ans)
Exemple : achat d'une poussette adaptée au fauteuil roulant





Est-ce que j'ai droit à la PCH ? :



- Si je réside en France de manière stable
- Je dois avoir moins de 60 ans
- Je peux faire une première demande de PCH après 60 ans si j'ai été reconnu en situation de handicap avant mes 60 ans



- J'ai besoin d'une présence constante pour des soins ou une aide pour accomplir les gestes de la **vie quotidienne (exemple : pour vous aider à marcher, parler, se laver, s'orienter, pour connaître les dangers et savoir les éviter)**



- La MDPH regarde mes difficultés à faire mes activités et me propose un plan personnalisé de compensation (PPC). Elle me proposera des aides selon ma situation, mes besoins.



IMPORTANT

La PCH peut m'être versée même si mes ressources sont importantes.

Par exemple : même si je gagne beaucoup d'argent je peux recevoir la PCH mais la somme d'argent que je recevrai au titre de la PCH sera plus petite.





J'ai un enfant en situation de handicap peut-il avoir la PCH ?



Oui :

- s'il vit en France
- s'il a moins de 20 ans
- s'il a un handicap qui donne droit à la PCH
- s'il a droit à l'AEEH et à un complément d'AEEH (allocation éducation enfant handicapé) alors il peut choisir la PCH à la place du complément d'AEEH.

Petit conseil : vous pouvez faire la demande de PCH en même temps que la demande d'AEEH.

Pendant combien de temps je recevrai la PCH ?



10 ans



- 7 ans

- La durée maximale d'attribution des cinq formes d'aides spécifiques de la PCH est fixée à 10 ans
- La PCH est attribuée à vie lorsque mon handicap ne peut pas s'améliorer.
Par exemple : je suis aveugle de naissance ou porteur de trisomie 21.
- **PCH parentalité** : une aide est attribuée aux parents en situation de handicap pour s'occuper de leur enfant jusqu'au 7ème anniversaire





Où faire la demande ?



- Après de la MDPH du département où j'habite

Comment je fais la demande ?



- Par internet



- En complétant le formulaire cerfa n°15692*01 https://handicap.paris.fr/document/s/2021/09/Formulaire-de-demande-a-la-MDPH-Document-cerfa_15692-012-combine.pdf



Le dossier de demande de PCH doit contenir le formulaire de demande unique et des certificats médicaux.



Lorsque mon dossier est **complet**, je peux
- **le déposer à la MDPH**
- **l'envoyer par courrier (de préférence avec accusé réception)**





Quels sont les documents que je dois donner ?

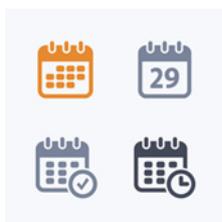


- Un certificat médical **de moins d'un an** (et les éventuels documents complémentaires)
- Mes bilans médicaux éventuels

Pour vous aider à remplir le formulaire :

Guide d'utilisation du certificat médical destiné à la MDPH **Formulaires annexes : Cerfa n°15695*01**

Quel est le délai de réponse à votre demande ?



- Je dois attendre **4 mois**
- Si pas de réponse : ma demande est refusée

Conseil : je contacte régulièrement la MDPH pour savoir où en est ma demande.





Qui décide si j'ai droit à la PCH ?



La CDAPH (commission des droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées) se réunit et décide.



La MDPH m'adresse un courrier (cela s'appelle une notification) où est écrit :

oui / non

- **oui**, j'ai le droit à la PCH
- **non**, la MDPH me refuse la PCH

Que faire si la MDPH me refuse la PCH ?



Je peux contester la décision :



Il me suffit d'envoyer un courrier recommandé

- à la MDPH dans les 2 mois qui suivent la décision



- au tribunal





La MDPH a 2 mois pour répondre à votre demande de recours.

A quoi sert la PCH ? c'est une somme d'argent qui m'aide.



➤ Aide humaine

Elle peut m'aider à payer une personne qui m'accompagne, ou mon enfant en situation de handicap par exemple :



- pour me laver, préparer les repas, m'habiller ;
 - me déplacer, remplir des papiers, aides pour m'exprimer
- Exemple : démarches MDPH

➤ Aide technique



Elle me servira à payer du matériel pour m'aider à acheter :



- Un logiciel, un ordinateur, une tablette, un fauteuil roulant,

En tant que parent d'un jeune enfant la PCH aide technique à la parentalité peut m'aider pour :



- l'achat d'une poussette adaptée, d'un fauteuil roulant





➤ **Aide à l'aménagement du logement, d'un véhicule, surcoût de transport**

Elle me permet de financer par exemple :



- frais de déménagement vers un logement adapté à mon handicap

- frais de transport réguliers, fréquents ou correspondant à un départ annuel en vacances



- d'aménager mon logement pour le rendre plus accessible



- la modification du poste de conduite de mon véhicule pour l'adapter à mon handicap



➤ **Aide animale**

Elle concerne les dépenses pour un chien guide ou d'assistance.





➤ **Aide spécifiques exceptionnelles**



La PCH peut vous aider à payer des choses que vous devez souvent acheter à cause de votre handicap.



Par exemple :

- eaux gélifiées car vous avez des difficultés à avaler, couches, etc....



- frais d'entretien et de réparation d'un fauteuil roulant



- surcoûts liés à des séjours de vacances adaptées

